



CONTRAT

Prestation de broyage à domicile

Entre les soussignés :

La communauté de communes Le Grésivaudan,
dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES cedex,
Par délégation **SOLID'ACTION**

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,

Et :

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

Code postal : _____ Commune: _____

Téléphone : _____ Carte d'accès en déchetterie n° : _____

E-mail : _____

Ci-après désigné l'usager

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat est un contrat de prestation de broyage à domicile dont le cadre est fixé par le « Règlement de prestation de broyage à domicile ».

Article 2 : Engagement

En signant le présent contrat, l'usager atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du « Règlement de prestation de broyage à domicile » et s'engage à en respecter toutes les clauses.

Le Grésivaudan s'engage à effectuer la prestation et à la facturer selon le cadre défini par le « Règlement de prestation de broyage à domicile ».

Article 3 : Facturation

Le relevé de temps passé pour la réalisation du chantier, signé par les 2 parties lors de la réception de la prestation, servira de référence pour la facturation du temps de broyage et du forfait déplacement appliqués selon la grille tarifaire du « Règlement de prestation de broyage à domicile ».

La facturation sera ensuite adressée par courrier par Le Grésivaudan à l'utilisateur.

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires originaux.

Avant la réalisation de la prestation

Fait à _____, le _____

Pour Le Grésivaudan
SOLID'ACTION

L'utilisateur
Lu et approuvé

Après la réalisation de la prestation

Fait à _____, le _____

Pour Le Grésivaudan
SOLID'ACTION

L'utilisateur
Lu et approuvé

_____ heure(s) sur _____ jour(s)
_____ m ³ de broyat obtenu
À remplir impérativement